

COMPTE RENDU n°4 de la SÉANCE du 13 AVRIL 2011

Présents : 11

Excusés avec pouvoir : 3

1. Choix de taux de fiscalité pour 2011

Au préalable de l'examen de la fiscalité, il est fait le compte rendu de la commission des impôts qui s'est réunie pour valider les classements de tous les dossiers de travaux achevés depuis 2008. Toutes les constructions nouvelles ou les extensions ont été examinées. Mais par équité entre tous les contribuables, les élus constatent qu'il faut agir surtout sur les biens qui ont évolué mais qui restent méconnus des services administratifs. Les personnes qui déclarent en parfaite honnêteté ne doivent être imposées au profit de ceux qui occultent les modifications de leurs biens.

Cette année, les bases ont augmenté en raison des constructions récentes qui sont imposables. Le produit attendu est supérieur de 22 051 € par rapport à celui de l'an dernier.

Le budget qui va demander de gros efforts est celui de l'assainissement et non pas celui de la commune. Le conseil municipal considère qu'en 2011, il n'y a pas lieu d'augmenter les taux d'imposition.

2. Vote des budgets :

- Pour 2011, le budget de la commune n'engage que de modestes actions mais un gros effort est fait pour les voiries avec, notamment, les travaux du quartier du Chirat, l'aménagement de l'entrée du bourg, côté ZAE route de Feurs et l'aménagement du square la Brosse. En ce qui concerne l'équipement en matériel, il y a lieu de poursuivre la réflexion pour l'achat d'un broyeur. Sur ce budget, on ne peut pas encore matérialiser les actions nécessaires à une bonne implantation des lieux de dépôts des ordures. Pour mettre fin aux dérives constatées actuellement, les élus s'impliquent fortement cette année à trouver de nouvelles aires adaptées.

Commune	Dépenses	Recettes
Reprise de résultats Excédent de 2009		+ 233 415.78 €
Déficit	- 122 791.98 €	
Fonctionnement	807 120.00 €	807 120.00 €
Investissement	502 117.00 €	502.117.00 €

- Pour l'assainissement, le budget est ouvert avec tous les crédits nécessaires au lancement du marché de réhabilitation des réseaux et de la création de la STEP. Il faut prévoir un emprunt qui devra assurer le paiement des travaux avant de recevoir les subventions. Cet emprunt sera ensuite consolidé pour le montant dont le budget de l'assainissement aura réellement besoin.

Assainissement	Dépenses	Recettes
Reprise de résultat		
Excédent affecté		+ 41 973.67 €
Excédent repris		+ 16 791.22 €
Fonctionnement	64 369.00 €	64 369.00 €
Investissement	1 447 785.00 €	1 447 785.00 €

- Le budget du commerce devrait, après une année de dysfonctionnement liée à la remise en état des lieux et l'attente du remboursement total du sinistre, retrouver un rythme normal.

Commerce Boucherie	Dépenses	Recettes
Reprise de résultat		
Excédent affecté		33 585.71 €
Fonctionnement	16 608.00 €	16 608.00 €
Investissement	43 585.00 €	43 585.00 €

3. Redevances de l'assainissement :

Cette année, la commission des finances a suggéré la solution d'augmenter le forfait par foyer de 6 € et d'appliquer, sur la redevance proportionnelle au volume, une augmentation de 0.15 €/m³. Le gain estimé est de 5 400 € pour le budget qui devra, dès l'an prochain, supporter les charges de l'amortissement des nouveaux emprunts.

Le conseil municipal décide que :

- le forfait des ménages passe de 54 à 60 €,
- la part proportionnelle appliquée sur le volume des eaux rejetées passe de 0.50 à 0.65 €/m³.
- pour les maisons utilisées en résidence secondaire, le volume est amené à 30 m³ par an quelque soit le volume rejeté.

Il faut être précis sur les justifications à apporter aux usagers et faire évoluer les informations sur les quittances.

On rappellera aussi que les particuliers qui voudraient contester les volumes des eaux rejetées doivent s'équiper d'un compteur de rejet des eaux usées à leurs frais.

Pour les personnes en assainissement autonome, la facture de vidange d'une fosse septique s'élève à 300 € pour une vidange qui doit avoir lieu tous les deux ans. Et on ne compte pas la part qu'ils supportent sur la réfection de leurs installations usées !

Les foyers qui ont la chance de bénéficier du réseau d'assainissement public sont moins pénalisés que les particuliers en assainissement autonome. C'est pourquoi, les élus justifient de l'augmentation qui accompagne les charges des gros travaux de 2011.

4. Produits des Amendes de police 2011

Le Conseil Général, par le biais de la Maison du Département doit intervenir sur le secteur de la RD 81A pour des travaux de l'entrée du bourg. Pour faire des économies d'échelle, il est décidé d'aménager le quartier vers la ZAE, route de Feurs et de soumettre la demande aux subventions des amendes de police 2011. Le devis s'élève à 28 265.00 €.

5. Participation au SIVOS :

Pour 2011, le coût à fiscaliser est de 624.25 €.

6. Évolution de la Maison d'Assistantes Maternelles :

Si une MAM est créée, la commune doit respecter les obligations qui incombent à tous les propriétaires bailleurs privés. La mise à disposition se fera contre un loyer minimisé pour donner une chance au porteur de projet et la situation pourrait être revue si l'expérience démontre une viabilité à long terme.

7. Ecole Publique et organisation de la restauration scolaire

Pour être en conformité avec les prescriptions du SDIS, il faut prévoir une nouvelle organisation avec deux services de restauration scolaire. La commune est obligée de recruter une surveillante supplémentaire pour la période post vacances scolaires du printemps à la fin de l'année scolaire.

Le diagnostic de sécurité demandé par la commune devra confirmer les possibilités ou les obligations à long terme dans la gestion de l'espace affecté à la restauration.

Les crédits scolaires ne seront revus que pour la rentrée 2011 et sous conditions que la direction justifie de ses charges et de ses besoins.

Lors des classes transportées, les ATSEM, au titre de leurs obligations d'emploi, doivent accompagner les enseignants. Dans ce cas spécifique, la valeur temps de travail de la semaine est obligatoirement fixée à 35 h.

8. Courriers divers :

La mairie de Meys informe de la mise en place d'un Plan Local d'Urbanisme au lieu du Plan d'Occupation des Sols. La commune de Haute-Rivoire est informée et doit faire savoir si elle veut être impliquée au déroulement de ce projet.

La région Rhône Alpes lance une opération "appel à projet" pour soutenir les expériences pionnières dans le domaine de l'éco responsabilité.

L'association des maires du Rhône met en place des actions de sensibilisation et de lutte contre l'insécurité routière. Le délégué communal est Nicolas MURE.

Les élus sont heureux de savoir qu'une douzaine de jeunes s'impliquent dans la relance de la Maison des Jeunes encadrés par des pionniers du départ de la MJ. Ils apporteront leur expérience et leur aide. Une demie journée de nettoyage est prévue le samedi 23 avril à partir de 8 h 30.

9. Organisation des évènements :

Pour la foire, il faut se mobiliser pour la régie et pour la cérémonie officielle.

Les classes auront lieu le 8 mai, le défilé est autorisé.

La séance est levée à 00 h.

Le Maire :

Gilbert COURTINE